



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En vertu des articles D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial (CoDT) ;
En vertu du décret du 06.02.2014 relatif à la voirie communale ;

Le Collège communal de VILLERS-LE-BOUILLET porte à la connaissance du public qu'il a décidé de procéder à une enquête publique conformément aux dispositions réglementaires précédemment citées, concernant le dossier suivant :

Le demandeur est **la SPRL Maisons BAIJOT représentée par M. Dany BAIJOT dont le siège social se situe à 5575 Patignies, rue Malvoisin 38 ;**

Le terrain concerné est situé à **4530 Villers-le-Bouillet, Rue Belle-Vue, cadastré 1e division, Villers-le-Bouillet, section B n°959 F ;**

Le projet consiste en **la construction d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- **LA MODIFICATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE PAR ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE DESTINÉ AU PASSAGE DU PUBLIC.**

Afin de réagir à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars 2020 un arrêté visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ;

Un arrêté du 18 avril 2020 visant la prorogation de la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ; cette nouvelle période a pris cours le 17 avril 2020 et s'est achevée le 30 avril 2020 ;

Les délais d'instructions des demandes de permis ont été, par conséquent, suspendus du 18 mars 2020 au 30 avril 2020 inclus ;

L'affichage et les consultations initiales devaient être réalisés du 11 mars au 10 avril 2020 inclus.

L'affichage et l'enquête découlant des délais de suspension de l'Arrêté du Gouvernement sont prorogés et se déroulera du 20 mai au 12 juin 2020.

Le dossier est consultable jusqu'au 12 juin 2020 au service Cadre de vie, rue des Marronniers 16 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous.

Possibilité de consulter le dossier le mercredi de 16h00 à 20h00, uniquement sur rendez-vous pris minimum 24h à l'avance avec le service Cadre de vie au 085/616.275.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations durant le délai d'enquête par télécopie (085/616.298), par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue des Marronniers 16 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET, formulées au Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme, au Collège Communal ou à l'agent communal délégué à cet effet avant la clôture de l'enquête, par envoi électronique à l'adresse quentin.jamar@villers-le-bouillet.be ou francoise.delmal@villers-le-bouillet.be ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête dont le PV sera **clôturé en séance publique le 12 juin 2020 à 11h00.**

Sous peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet, qui les consigne et les transmet au collège communal avant la clôture de l'enquête.

Affiché à VILLERS-LE-BOUILLET, le 20 mai 2020

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Benoît VERMEIREN

François WAUTELET